Pour un droit effectif à l'eau !

Compte-rendu de la journée « Précarité hydrique : une tempête dans un verre d'eau ? » [21 mars 2017]

Introduction

Texte lu en début de journée par Paul Hermant, co-écrit par Paul Hermant et Jessica Urbain.

« Oui, non, je, bonjour, il faut vous dire, non, je suis pas complètement, je me remets pas en fait, depuis hier y a un truc qui me poursuit, hier j'ai fait un rêve, I had a dream, I HAD A DREAM ! J'ai rêvé d'un autre monde où la terre serait ronde, où la lune serait blonde, où la vie serait féconde, vous imaginez, je dormais à poings fermés, je ne voyais même plus mes pieds, et d'un coup je me suis réveillé, c'était trop fort, c'était beaucoup trop fort un monde où la lune serait blonde, la terre ronde, la vie féconde. J'avais la gorge sèche, de bonheur, la gorge sèche de bonheur, vous savez quand ça vous arrive, vous calculez pas, la lune blonde avait l'air d'être une vraie blonde et la vie féconde, magnifique, technicolor, las vegas, euromillions, tout le toutim, c'était tellement palpable, tellement palpable que mes papilles picotaient, j'arrivais même plus à le dire tellement l'émotion me serrait dans son étau et c'est vrai qu'il était tôt.

Alors je me suis dit, Paul mon garçon lève-toi et marche vers l'évier, bois un coup Paul mon garçon ça va passer. Mais rien ne s'est passé. Le robinet était fermé. Enfin non vous me comprenez, le robinet était pas fermé, le robinet était ouvert mais rien n'en sortait. Il n'y avait pas d'eau. Alors je me suis dit, - c'était stupide, c'est comme ça, mais vous calculez pas après un rêve aussi beau - je me suis dit Paul mon garçon puisqu' y a pas d'eau fais-toi un café. Un café... Ben non, pas un café, t'es idiot là y pas d'eau. Bon alors un thé ? Triple buse me suis-je dit en passant aux toilettes, comment tu veux faire un thé si y a pas d'eau, il faut vraiment tout t'expliquer et j'avais le doigt dessus, je vous jure, j'avais mis le doigt dessus, sur le mécanisme de la chasse je veux dire, j'allais appuyer et puis là non plus y en aurait plus eu et comment j'allais faire après si j'appuyais et qu'y en avait plus, enfin si j'ose dire …. Je vous laisse imaginer. Et comment ils allaient faire les enfants quand ils allaient se lever ?

Parce que je vous ai pas dit.

J'ai fait un rêve et… des enfants.

Qui vont à l'école.

Et qui vont pas tarder à m'appeler.

J'ai pas vu l'avis, mais ça m'étonne beaucoup parce que je regarde, j'ai l'œil, j'ai l'œil aux avis, je suis observateur d'habitude, j'aurais pas laissé passer un avis de coupure d'eau, je l'aurais magnetté sur le frigo, j'aurais pris mes précautions. De l'eau dans un seau, dans la bouilloire, dans des bouteilles, dans des tasses, dans des verres, dans des cuillères, enfin j'aurais agi. J'ai pas vu l'avis. Si y en avait un. Peut-être qu'ils ont oublié de dire qu'y aurait pas d'eau.

Enfin si. Deux bouteilles et demi, de pétillante. En bas. A la cave. Trois étages, pas grave. Je suis vite remonté vu que ça allait être l'heure de prendre ma douche. Ma douche… Paul mon garçon, mets-toi bien ça en tête, y a pas de rose sans épine, y a pas de victoire sans sacrifice, y a pas de droit sans

devoir, y a pas de fumée sans feu sauf en cas de brouillard mais y aura jamais de douche sans eau même avec un pommeau.

Enfin bon, vous voyez bien comment ma journée a continué. L'eau pétillante dans un poêlon sur la gazinière pour la faire tiédir un peu, allez hop avec un gant à l'évier, à l'ancienne ou à la nouvelle, c'est comme on veut, petite famille décroissante sans maman qui a choisi ce jour-là pour aller à son stage de tai-chi, ça c'est ce que je dis à mes amis, enfin je veux pas casser l'ambiance mais c'est ma semaine de garde, magnifique, et les enfants débarbouillés à la hussarde, à table les amis, c'est chocolat pour tout le monde, ç'allait être une grande journée, toute réussie avec papa machine à faire, c'est ton jour Paul mon garçon. Les enfants à l'école, papa à la wasserette. Parce que la machine tintin, bien sûr, faut laver les vêtements qu'elle a dit maman, c'est ton tour. Allons Paul mon garçon, jette-toi à l'eau, plonge de trois étages vers la wasserette, nage vers la savonnée et remonte le linge lavé et sentant le frais. Mais pesant une tonne. Déjà que j'ai pas d'eau, je vais pas le faire sécher en plus, j'ai pas assez de pièces pour ça et pas assez de temps non plus.

C'est possible ça, qu'Hydrobru ne réponde pas ? Je sais qu'il est tôt. Mais c'est possible ou pas ? Ils commencent à quelle heure, sinon ? Je vais pas passer ma vie à réessayer parce que ça va me coûter un bras, le numéro de contact est pas gratuit, faut pas déconner non plus, depuis quand un contact d'ailleurs serait-il gratuit ? Je vous le demande. Depuis quand un renseignement serait gratuit ? Depuis quand une question serait gratuite ?

Et d'ailleurs le point commun entre un contact, un renseignement, une question et un litre d'eau, c'est que c'est que aucun d'entre eux n'est gratuit. Je vous parle des rayons du supermarché trois étages en bas de chez moi plus quelques pas. Là je suis dans l'allée des eaux et des boissons variées, d'où j'observe une profusion d'eau plate, eau pétillante, eau aromatisées petits formats, grands formats, canettes, bouteilles,… De l'eau ici, il y en a pour tous les goûts : Spa, Evian, Contrex, Hépar, Vittel, San Pellegrino, Perrier, Vichy, Valvert, premier choix,… C'est risible ! Pas d'eau chez moi, et ici, des dizaines de marques à vendre. Laquelle vais-je acheter ? ça va de 18 centimes d'euro le litre pour l'eau populaire à 1,34 euros le litre pour l'eau la plus chère, ça doit être de l'eau de source avec un petit de. Pas possible autrement.

N'empêche, le calcul est vite fait :

3 litres par personne par jour à 0.18€ le litre : 197€/personne/an

3 litres par personne par jour à 1.34€ le litre : 1467€/personne/an.

On est trois à la maison : ça fait 591 euros par an pour l'eau la moins chère et 4401 pour l'eau avec un petit de.

J'emporte, j'emporte. En bouteilles en plastique évidemment, pas la peine de penser aux casiers de bouteilles en verre, à pieds, impossible, c'est beaucoup trop lourd, ça me rappelle la différence entre un kilo de plumes et un kilo de plomb qu'est-ce qui pèse le plus lourd, la réponse c'était sans doute un kilo d'eau, Paul mon garçon ta journée commence à être longue, il va falloir redescendre pour aller chercher les enfants à l'école et en profiter pour aller laver tout ça à la piscine. Tu feras tes comptes après. Quand tu auras remonté tes trois étages pour la je ne sais quantième fois de la journée. Qui se termine enfin, tu vas pouvoir souffler Paul mon garçon.

Tu as tout là, les enfants sont au lit, ils ont mangé, tu as même fait la vaisselle, tu as remonté des litres et des litres d'eaux de toute sorte, maintenant, t'es prêt à tenir un siège. Et d'ailleurs tu t'assiérais bien un moment.

T'aurais pas oublié quelque chose ? Hydrobru, t'as pas appelé Hydrobru… C'est malin parce c'est fermé maintenant. Comment tu as pu oublier ? Hydrobru, ton contact de renseignement. C'est pas ta journée, Paul mon garçon, décidément. Alors tu respires un bon coup, tu t'attrapes une petite bière dans le frigo, et tu vas jeter un oeil par la fenêtre. Dehors il pleut. Et là tu ne sais pas pourquoi, mais tu te surprends à penser : c'est bon pour les jardins…. »

I. Contexte de l'évènement

Prendre le temps d'imaginer son quotidien sans un accès à l'eau courante devient vite édifiant que ce soit pour l'hygiène personnelle, l'entretien du logement ou la préparation des repas. À cela s'ajoutent le regard des autres, la honte, l'isolement, les problèmes de santé, … Cette réalité qui touche un nombre croissant de ménages, demeure cependant méconnue tant au niveau de son ampleur, de ses causes que de ses conséquences.

Car la précarité hydrique ne se limite pas aux situations extrêmes de coupure. Elle se caractérise aussi par des difficultés à faire face au paiement des factures d'eau, par la vétusté des installations, par la méconnaissance de ses droits, …

En 10 ans, la facture annuelle d'eau d'un ménage de deux personnes (70 m^3) est passée de 161,01€ (2005) à 251,96€ (2015). En 2015, Hydrobru a accordé 26.262 plans de paiement, soit 1.126 de plus que l'année précédente. Cela implique que 8,8% des factures d'eau font l'objet d'un échelonnement. Toujours en 2015, l'intercommunale a envoyé aux Bourgmestres et/ou Présidents de CPAS 4.206 avis d'interruption de fourniture d'eau et procédé à 1.323 coupures effectives dont 591 domestiques[1].

Pour mieux comprendre cette réalité et ensuite amorcer des pistes d'actions, nous avons organisé le 21 mars 2017 une journée d'échanges **« Précarité hydrique : une tempête dans un verre d'eau ? »** à l'attention des acteurs du secteur confrontés à cette problématique. Nous avons pu compter sur la présence d'une septantaine de participants, d'horizons variés (travailleurs sociaux en CPAS ou en asbl, à Bruxelles ou en Wallonie, experts, représentants du régulateur ou des pouvoirs publics, parlementaires bruxellois etc.).

[1] En 2016, ce chiffre s'élève à 862.

II. Regards croisés d'experts sur la précarité hydrique

Durant la matinée, la parole était donnée à un panel d'intervenants dont la mission était d'apporter leur éclairage sur la précarité hydrique et d'amorcer des pistes de réflexion. Nous relevons ici les points les plus marquants ou éclairants de leurs exposés respectifs.

Mr Henk VanHootegem (Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)
Définition de la précarité hydrique – Similitudes et différences entre les régions en Belgique

Nous retenons plusieurs éléments importants de cet exposé :

- **le paradoxe concernant l'augmentation de la facture d'eau** : la baisse de la consommation d'eau satisfait un objectif environnemental mais provoque une hausse de la facture. En effet, les coûts fixes sont alors répartis sur une quantité restreinte de m³ d'eau. Cette consommation décroissante provoquant une hausse du prix semble contraire à un objectif social. Il parait donc illusoire de poursuivre parallèlement des objectifs environnementaux et sociaux par le biais de la tarification.

- **le système en Région flamande** : la Flandre semble avoir trouvé un système intéressant, après certains tests infructueux, quant à la facturation de l'eau. Ce système mériterait de faire l'objet d'une investigation approfondie, notamment concernant le tarif social de l'eau, fixé à 80% moins cher que le tarif normal.

- **les recommandations** : à la suite de son travail de recherche et de récolte de données, le Service interfédéral a formulé de nombreuses recommandations afin que l'eau soit accessible à tous, et particulièrement aux publics précarisés. Nous soulignons parmi ces recommandations : l'invitation à inscrire le droit à l'eau et à l'assainissement dans la Constitution ; la nécessité de renforcer les droits des consommateurs notamment par davantage de concertation et d'accessibilité à l'information ; l'attention particulière à apporter aux logements collectifs ; enfin, prévoir une tarification de l'eau équilibrée qui répondrait aux objectifs sociaux.

Mr Bernard Barraqué (chercheur CNRS à AgroParisTech)
Prise en compte du Social dans la tarification de l'eau

De cet exposé, nous mettons en évidence les éléments suivants :

- l'Europe possède les meilleurs services publics de l'eau par son taux de raccordement et une consommation relativement modérée. Mais l'on s'interroge sur l'augmentation du prix de l'eau qui, si l'on s'en tient au système de facturation actuel (coûts fixes répercutés dans la facture individuelle), tend vers une accentuation à mesure que la consommation globale diminue. Le système ne semble pas durable.

- les réponses apportées par les pouvoirs publics pour permettre un accès à l'eau aux publics précarisés sont généralement de deux types :

    - La réduction de la facture : via un fonds et/ou via des tranches de consommation croissantes.

- Le soutien aux revenus : bons d'achats et/ou taxes locales.

- Dans tous les cas, nous sommes dans une conception de facturation en fonction du volume calculé sur le compteur, or ce n'est pas le seul système envisageable. Il faudrait pouvoir interroger le bien-fondé des compteurs individuels. A titre d'exemple, en Angleterre, les compteurs individuels sont rares et pourtant aucun abus de consommation n'aurait été constaté. Les systèmes dépendants de compteurs collectifs, par exemple dans un immeuble à appartements, peuvent même parfois être vecteurs de solidarité[2].

Mme Christine Mahy (Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté)
Coupures et limiteurs : quand les plus précaires doivent supporter seuls le coût de leur pauvreté

Cette intervention a pris la forme d'un « mouvement d'humeur » :

Soyons attentifs au risque d'une fragmentation progressive des problématiques de pauvreté. Parler de « précarité hydrique », utiliser cette expression-là, peut en soi nous amener à développer des politiques ciblées et gérer *in fine* chaque forme d'expression de la pauvreté comme un problème distinct. Il faut pouvoir dire et continuer à dire qu'il y a d'abord, dans la très large majorité des cas, des problèmes de répartition des richesses, de montants des loyers trop élevés et éviter la démultiplication à outrance tant des dispositifs que des démarches administratives.

La terminologie est importante : aussi ne parlerions-nous pas de juste prix plutôt que du coût/vérité ? Du droit à l'eau plutôt que de la précarité hydrique ? Car c'est bien cela qui nous pose question aujourd'hui. Pourquoi le commun est-il devenu un bien ? Comment faire en sorte que le bien redevienne un commun ?

Il faut travailler à la réduction des inégalités, plutôt qu'à la gestion de la précarité. Veillons aussi à ne pas glisser vers des solutions telles que les compteurs à budget ou les limiteurs de débit qui pousseront les plus précaires à supporter seuls le coût de leur pauvreté.

Mr François Grevisse (Centre d'Appui SocialEnergie)
Précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale : questions et enjeux

- **un nombre croissant de bruxellois éprouve des difficultés à assumer ses factures d'eau**:
    - Doublement du nombre de coupures en 5 ans (+45% cette année)
    - Augmentation du nombre de plans de paiement de 40% en 4 ans (1 ménage sur 12 a un plan de paiement)
    - Augmentation du prix de 50% en 6 ans
    - Les revenus les plus faibles consacrent aux consommations d'eau une part considérablement plus élevée de leurs revenus que la classe moyenne

- **à Bruxelles, le droit à l'eau est explicitement inscrit dans l'ordonnance**

[2] Par exemple, dans un immeuble à appartements avec une répartition des charges selon la superficie du logement, il pourrait s'agir d'une solidarité à travers le temps sur le long terme (selon le rythme d'une famille, des enfants qui naissent ou quittent le logement, etc.)

- La tarification progressive mène régulièrement à des dérives (erreurs sur la composition de ménage effective, facturation prohibitive des fuites) et son aspect « solidaire » peut sérieusement être remis en question. **Une large majorité de Bruxellois ne dispose pas d'un compteur individuel**. La tarification progressive en est vidée de son sens, la tarification tout court également.

- **La mise en place d'un régulateur ne doit pas éclipser la responsabilité du monde politique en matière d'eau,** et en particulier de fixation des prix.

- **L'état des connaissances sur la précarité hydrique est encore trop limité** (vécu des personnes touchées, durée des coupures, causes et conséquences)

III. Enjeux et tables de discussion

L'après-midi, les participants ont été répartis en sous-groupes afin d'échanger sur 6 enjeux liés à l'accès à l'eau. Chaque sous-groupe était invité à réaliser un panneau de manifestation qu'il présenterait aux représentants politiques et sur lequel étaient résumées leurs propositions et réflexions.

a. Coupure et limiteurs : fermons les vannes du social ?

862 coupures en 2016. Or on ne sait rien de ceux qui sont coupés… combien de temps sont-ils coupés ? Quelles conséquences ? Nous nous sommes essayés à imaginer une journée sans eau, mais dans le fond, il semble que personne ne dispose d'une vision claire en la matière. Nous avons entendu lors de cette journée le retour d'une famille ayant vécu 3 ans sans accès à l'eau courante.

En pratique, les participants à la journée étaient particulièrement nombreux à souhaiter l'interdiction pure et simple des coupures et des réductions de débit. Si l'on considère effectivement que l'accès à l'eau est un droit fondamental, alors rien ne justifie une coupure/limitation de débit, pas même le non-paiement.

Quoiqu'il en soit, les participants ont insisté pour le maintien des périodes de trêve et plaidé pour que le CPAS soit prévenu au moment de la coupure, ce qui permettrait un meilleur accompagnement des publics et un retour plus rapide à des conditions de vie dignes.

b. Tarification : le juste prix ?

La tarification progressive et dite solidaire, qui apparaissait hier comme une excellente idée, est aujourd'hui fortement remise en cause par de nombreux acteurs de terrain. En effet, très souvent, le nombre de personnes domiciliées ne correspond pas au nombre d'occupants effectifs, les fuites et autres dysfonctionnements du logement ou des équipements vétustes peuvent engendrer une hausse non-maîtrisée de la consommation et donc de la facture. En définitive, il semble que les ménages fragilisés ne consomment en réalité pas moins que les autres, vraisemblablement compte tenu de la vétusté de leurs installations, et que par conséquent le caractère « solidaire » de cette tarification soit vain. D'autant que cette solidarité n'intègre clairement pas les entreprises, qui sont facturées linéairement – et l'on voit effectivement mal comment faire autrement – à des tarifs finalement assez avantageux au regard du tarif payé par les particuliers.

Par contre, l'idée de faire peser une plus grande part du prix de l'eau sur l'impôt – par exemple l'intégralité de l'assainissement et de l'égouttage – a fait l'objet d'un vif intérêt. Cela ne serait pas dénué de logique. Puisque ces coûts, l'égouttage, les bassins d'orage et en fait les réseaux eux-mêmes sont indépendants de la consommation des ménages, quel sens cela a-t-il les faire payer de manière proportionnelle ? Par la même occasion, on pourrait également, très utilement, supprimer la redevance. Il semble à cet égard qu'Outre-Manche, le réseau soit largement dépourvu de compteurs et les consommations par conséquent facturées intégralement selon une logique collective via les impôts locaux sans que cela ne se solde par des excès de consommation. C'est également une idée qui a retenu toute notre attention, d'autant que l'impôt, lui, dépend des revenus et se veut donc explicitement solidaire.

D'autres alternatives tarifaires existent aussi pour mitiger la précarité hydrique, dont la tarification sociale de l'eau. C'est également une piste à creuser, que l'on pourrait envisager de financer autrement que par la facture de ceux qui n'en bénéficient pas. Pour rappel, en Flandre, le tarif social, c'est une réduction de 80% du prix normal. Quand on en est là, la gratuité n'est plus très loin. Les participants soulignaient que dans le cas de l'instauration d'un tarif social, il serait pertinent que celui-ci soit attribué tant sur la base d'un statut particulier que sur celle des revenus.

Sans remettre en cause l'existence du Fonds Social de l'Eau, les participants à la journée se sont interrogés sur son efficacité dans le cadre d'un meilleur accès à l'eau pour les publics précarisés. En effet, il semble que dans la majorité des cas, ce fonds soit mobilisé pour payer les factures d'eau des ménages endettés et donc de compenser les failles du système de tarification. Or, les travailleurs sociaux s'aperçoivent qu'une grande partie de la dette consiste en des frais de recouvrement. Ils ont le sentiment que le système actuel de facturation, de tarification et de récupération de dette instrumentalise le Fonds Social de l'Eau de telle sorte qu'il ne serve plus qu'à financer les frais d'huissier ou de recouvrement. De plus, les acteurs en présence dénoncent la charge administrative imposée aux bénéficiaires de ce fonds.

c. Les compteurs : amis ou ennemis ?

Moins d'un ménage bruxellois sur deux disposerait d'un compteur individuel. C'est peu. Cela met clairement à mal le principe d'une tarification progressive, ainsi que le principe même d'une facturation fondée sur les consommations. Alors, de deux choses l'une : soit on fait en sorte que chaque logement dispose d'un compteur, soit on change profondément la tarification de l'eau. Il va de soi que, si l'on finance l'entièreté de la fourniture d'eau par l'impôt par exemple, il n'est évidemment pas nécessaire d'installer des compteurs. Il faut également garder en mémoire que le placement et l'entretien des compteurs ont un coût. Les participants à la journée soulignent les propos de Mr Barraqué qui exposait le principe de communauté (et donc de solidarité) mis en place dans les immeubles équipés d'un seul compteur. Ce système semble souvent être favorable aux ménages les plus précarisés.

Les acteurs en présence insistent sur la notion de responsabilité collective de la pauvreté. La pauvreté ne relève pas d'une responsabilité individuelle et, en ce sens, le compteur individuel ne tendrait probablement pas vers plus de justice sociale.

Les participants semblent s'accorder sur le fait qu'une absence de mécanisme de comptage des consommations ne rimerait probablement pas avec un désastre environnemental ou du gaspillage. La rénovation du bâti et des infrastructures aurait selon eux bien plus d'impact à ce niveau que le placement généralisé de compteurs individuels.

Enfin, l'enjeu des compteurs, c'est aussi la perspective des compteurs intelligents, auxquels nous ne sommes clairement pas favorables.

d. Régulation/médiation : les meilleurs outils pour un prix plus juste ?

C'est Brugel qui endossera cette fonction. Globalement, c'est vraisemblablement une bonne chose que les prix soient contrôlés par un organe indépendant. Cela devrait permettre un meilleur accès à l'information et des décisions plus éclairées. C'est d'abord une question de transparence. Il faudra par contre se montrer vigilant pour éviter la déresponsabilisation du politique et la dérive technocratique.

Hier, la position politique la plus difficile aurait été l'augmentation du prix de l'eau. Demain, avis de techniciens à l'appui, cette situation pourrait bien s'inverser. Aussi la détermination du prix devrait-elle rester, de l'avis de beaucoup, une décision politique.

Cela nous ramène au bénéfice premier de cet organe indépendant : l'accès à l'information. Parce que de nombreux participants à la journée se montraient favorables à l'idée que cette information ne devait pas être exclusivement destinée à instruire une décision politique, mais devait aussi nourrir un débat démocratique, par exemple en étant soumise à l'avis du comité des usagers[3] et des organisations sociales ou bien encore à un comité citoyen de pilotage. De quoi se poser la question d'une fixation du prix de l'eau fondée sur ce que les gens peuvent payer, plutôt que sur les coûts.

Enfin, nous souhaitons que cet organe indépendant endosse d'autres fonctions que celle de contrôler le prix. Il pourrait entre autres, comme le régulateur le fait en matière de gaz et d'électricité, remettre des avis sur les mesures sociales et offrir un service de règlement des litiges ou de médiation. Rappelons à cet égard qu'à l'heure actuelle, si l'on conteste une facture chez Hydrobru, aucun délai de réponse n'est prévu… cela illustre la nécessité de l'intervention d'un tiers dans les litiges.

e. Plan de paiement : la goutte d'eau qui fait déborder le vase ?

Fondamentalement, doit être remise en cause l'idée selon laquelle le plan de paiement offre une solution structurelle, c'est-à-dire qu'il est possible de répondre à la précarité hydrique et aux problèmes de paiement simplement en offrant des plans de paiement. Quand les revenus ne suffisent pas, le plan de paiement ne fait qu'ajouter une charge supplémentaire, souvent insupportable pour le ménage. D'ailleurs, à notre connaissance, la proportion des plans qui ne sont pas respectés est impressionnante. Une fois de plus, cela plaide pour une vision plus globale, et non plus segmentée, de la pauvreté. Voilà donc pour les solutions de fond à l'enjeu des plans de paiement.

Nous avons néanmoins aussi réfléchi à des traitements plus symptomatiques des difficultés de ces plans, parmi lesquels :

- des échéances plus longues que celle de la prochaine facture ;
- limiter les frais de justice qui amplifient généralement la dette de plusieurs centaines d'euros, souvent plus que le montant initial de la dette, par exemple en évitant les citations ;
- interdire de considérer le non-paiement des frais de justice comme un motif de non-réouverture du compteur ;
- formaliser le fait que le Fonds social de l'eau est ouvert à tous, et non aux seules personnes bénéficiant d'une aide sociale, ou d'un règlement collectif de dette.

f. Constitutionnalisation : tous à l'eau ?

Enfin, le dernier enjeu est celui du droit fondamental à l'eau. Il serait bon de bétonner ce droit.

[3] Il faudrait aussi prévoir que le décideur politique se justifie lorsqu'il s'écarte des avis rendus par ce Comité.

À Bruxelles, l'ordonnance est déjà particulièrement explicite à ce propos, ce qui – entre nous soit dit – n'a pas empêché 862 coupures en 2016. Aujourd'hui, nous croyons qu'il serait bon d'appuyer sa constitutionnalisation et de se montrer explicite quant aux implications pratiques du droit, par exemple l'interdiction de coupure, l'octroi d'une quantité gratuite ou autre. Ce sont surtout ces implications qui permettront de mieux outiller le travailleur social qui, sans cela, selon les échanges lors de journée, ne verrait pas l'utilité d'un combat pour la constitutionnalisation.

IV. Débat avec les représentants politiques

Positionnement des différents partis

Préalablement à la journée du 21 mars, nous avions relevé dans les débats parlementaires les positions et déclarations avancées par les différents partis au sujet de la thématique de l'accès à l'eau. Il ne s'agit donc pas de positionnements exhaustifs ou officiels mais ils nous indiquent les orientations prises par chaque parti.

cdh

L'accès à l'eau n'implique pas sa gratuité, même s'il faut aider les personnes aux revenus les plus modestes.

Le Fonds social de l'eau permet de soutenir les personnes qui éprouvent des difficultés de paiement.

Les compteurs de passage ne calculent pas souvent le juste prix de la consommation.

L'ensemble des opérateurs économiques facturent mensuellement. Il est temps qu'Hydrobru modernise son système de facturation.

ecolo

La tarification solidaire et progressive est une application intelligente du principe du pollueur payeur et un outil de correction sociale.

Préoccupation quant à l'intention du gouvernement de confier à BRUGEL la responsabilité de fixer le prix de l'eau sur la base de l'établissement des coûts, puisque le régulateur ne pourra s'appuyer sur les subsides publics pour couvrir lesdits coûts.

Il serait utile de réaliser une analyse précise de ce qui engendre les coupures : causes, conséquences, trajectoire des personnes concernées, quel procédé pour anticiper la coupure ?

Favorable à la mise en place d'un médiateur pour l'eau.

L'investissement dans la mensualisation de la facture ne peut se faire au détriment du processus de remplacement des compteurs en cours.

Opposé aux augmentations de prix tant qu'un organe indépendant de contrôle n'a pas été mis sur pied.

La mensualisation des factures permet d'éviter le surendettement.

Une augmentation du prix ne signifie pas nécessairement une augmentation de la précarité hydrique étant donné que des ajustements sociaux et des mesures d'accompagnements peuvent être prévus.

Mensualisation de la facture : pourrait éviter le surendettement, mais ne donne pas de solution structurelle à la question de la précarité hydrique. Quel impact financier pour Hydrobru de mettre un tel dispositif en place ? La mensualisation permet-elle vraiment de diminuer le nombre de plans de paiement ? Nécessité d'une analyse coûts/bénéfices de la mesure.

Les coûts liés à l'eau concernent d'autres investissements comme la création de bassins d'orage, il faut donc accepter de payer un prix en tant que contribuable et usager qui soit le reflet des investissements.

Mensualisation : ne ferait pas disparaitre le Fonds Social de l'Eau mais pourrait donc être utilisé à autre chose qu'au paiement des factures.

La tarification progressive permet de responsabiliser et d'éduquer les utilisateurs, sans pénaliser les plus faibles.

Demande un étalement des plans de paiement de 3 à 12 mois pour les factures impayées. Même des personnes ne disposant pas de grands moyens peuvent payer 20€/mois.

Le poids de la facture d'eau devient de plus en plus lourd pour les ménages, il est donc primordial de bloquer toute augmentation du prix de l'eau.

Réactions aux tables de discussions

Nous avions invité lors de cette journée plusieurs représentants politiques pour qu'ils puissent entendre et réagir aux propositions avancées par les participants. Michel Colson (DéFI), Ahmed El Khannous

(cdH), Arnaud Pinxteren (Ecolo), Catherine Mouraux (PS) et Françoise De Smedt (PTB) ont accepté de se prêter à cet exercice[4].

Globalement, les différents partis sont restés proches des lignes de conduite, exposées ci-dessus. Sans retranscrire l'ensemble des réactions, nous notons quelques apports apparus lors du débat :

- M. El Khannouss a réitéré sa conviction dans les bienfaits de la mensualisation des factures d'eau. Il note néanmoins qu'il sera nécessaire d'être vigilants à ce que ce nouveau système n'engendre pas une hausse des frais de recouvrements.

- Mme Mouraux s'est dite très intéressée par l'idée de suppression des compteurs et voudrait en apprendre plus sur ce système. Elle regrette par ailleurs qu'Hydrobru ne recherche pas systématiquement la cause des factures très élevées, en envoyant un technicien sur place.

- Mme De Smedt s'est déclarée très soucieuse d'assurer un accès à l'eau pour les publics fragilisés et en ce sens demande un gel des factures.

- M. Pinxteren maintient que la tarification progressive et solidaire est adéquate pour poursuivre des objectifs de justice sociale. Il souligne également que, bien que l'eau soit un bien commun, cela ne signifie pas qu'elle doive être gratuite.

- M. Colson insiste sur l'importance du Fonds Social de l'Eau, utilisé à 96%. Il rappelle aussi que les personnes coupées ne sont généralement pas des usagers des CPAS. Il ne croit pas que l'eau devrait être gratuite car la question du prix de l'eau est très complexe.

[4] Viviane Teitelbaum (MR) avait également accepté notre invitation mais n'a pas pu être présente ce jour-là pour des raisons médicales.

Conclusion

La journée « Précarité hydrique : une tempête dans un verre d'eau ? » fût riche en enseignements mais aussi en questions à approfondir. De cette journée, nous retenons entre autres qu'autant que possible, nous devons parler de la problématique de l'accès à l'eau plutôt que de précarité hydrique. Même si les publics en risque de pauvreté et ceux qui éprouvent des difficultés à se fournir en eau ne se recoupent pas totalement, force est de constater que la terminologie que nous utilisons est porteuse de sens. Les problématiques liées à la précarité sont complexes et demandent des solutions globales et non-sectorialisées.

En préparant cet évènement, en écoutant les experts et en participant au débat, nous avons également pu découvrir des systèmes de gestion de l'eau radicalement éloignés de ce que nous pratiquons à Bruxelles. Nous avons parfois tendance à oublier que les solutions proposées par les pouvoirs publics ainsi que notre mode d'action sont conditionnés par le système que nous utilisons et dans lequel nous nous insérons. Et si la réponse ne se trouvait pas là ? Si la question de l'accès à l'eau pour les publics fragilisés demandait d'innover et d'entrer dans un nouveau paradigme ? Cette idée a émergé à de nombreuses reprises lors de la journée tant lorsque nous évoquions les compteurs, que les coupures, la limitation et même la tarification.

Enfin, nous avons conscience que cet évènement a laissé beaucoup de questions sans réponses et c'est à construire celles-ci que nous devons aujourd'hui travailler. En ce sens, nous participons activement au cycle de rencontres sur la précarité hydrique initié par Mme Céline Fremault et Bruxelles-Environnement. Nous avons également démarré, en collaboration avec de nombreux travailleurs sociaux et grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin, une recherche concernant les problématiques d'accès à l'eau chez les publics précarisés. Nous espérons que ces initiatives permettront de mieux comprendre ce phénomène et de trouver des pistes d'action pour le combattre.